

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_138 : ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTE

L'an deux mille dix neuf, le neuf octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 9 octobre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe MARAVAL, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Pierre DOAT (pouvoir à Claude JULIEN), Bruno CRUSEL (pouvoir à Laurence PUJOL), Marie-Louise AT (pouvoir à Geneviève PEREZ), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Jean ESQUERRE (pouvoir à Louis BARRET)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

N° DEL2019_138 : ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTE

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

La Trésorerie d'Albi-ville et Périphérie vient de nous transmettre des états de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2014 à 2018 pour le budget annexe assainissement collectif.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes dont le montant unitaire est inférieur au seuil de poursuites (8,21%), ou pour lesquels malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, la trésorerie n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers (15,00%), ou encore en raison de l'absence d'une adresse postale fiable pour joindre les redevables (7,2%).

Ces écritures d'annulation sont également nécessaires après que des décisions d'effacement de dette aient été prises suite à des procédures de surendettement et suite aux procédures de liquidation (69,59%).

Monsieur le Trésorier d'Albi nous demande d'effectuer pour chacun de ces titres un mandat de régularisation.

1 259 titres sont à annuler au total et concernent majoritairement des prestations relatives à la perception de la redevance assainissement collectif (97,68 % des demandes).

Ces recettes non recouvrées au titre de la redevance assainissement représentent 0,18 % du total des montants encaissés sur la même période.

TITRES EMIS ENTRE 2014 ET 2018 POUR LES REDEVANCES 70611 + 706121 EN € HT	ADMISSION EN NON VALEUR REDEVANCE EN € HT	PART
27 338 367 €	48 804 €	0,18%

Les admissions en non-valeur sur l'exercice 2018 concernent principalement des factures émises par la ville d'Albi en 2017 (rôles des « impayés » émis en 2018).

BUDGET	N° Liste	Années	Nombre de titres	Montant total HT	Montant total TTC
ASS. COLLECTIF	3516440233	2018	74	4 033,68 €	4 437,05 €
	3659260233	2018	99	5 670,65 €	6 237,71 €
	3678520233	2017	98	2 489,56 €	2 738,52 €
	3689320533	2017	96	3 482,84 €	3 831,12 €
	3730770233	2017-2018	77	13 635,21 €	14 998,73 €
	3738770233	2017-2018	81	1 241,86 €	1 366,05 €

	3739980533	2018	100	1 453,04 €	1 598,34 €
	3741380833	2018	14	208,53 €	229,38 €
	3742780533	2017	99	2 234,15€	2 457,56 €
	3742980233	2014-2016	55	2 516,68 €	2 768,35 €
	3743180233	2017	111	1 764,04 €	1 940,44 €
	3755410533	2017	108	3 429,75 €	3 772,73 €
	3798870233	2018	72	3 034,65€	3 338,12 €
	3846150233	2017	81	1 762,41 €	1 938,65 €
	3856170233	2017	66	1 552,29 €	1 707,52 €
	3976090233	2017	28	1 455,22 €	1 600,74 €
Total assainissement			1 259	49 964,56 €	54 961,01 €
TOTAL ENSEMBLE DES BUDGETS			1 259	49 964,56 €	54 961,01 €

Il faut enfin signaler que dans 1 157 cas sur 1 259 (soit 91,90 %), les montants dus sont inférieurs à 100 €, ce qui amène la trésorerie à ne pas engager de poursuites au-delà des relances réglementaires.

Compte tenu du caractère irrécouvrable de ces sommes, la trésorerie demande à la communauté d'agglomération d'émettre en non valeur les sommes indiquées, conformément aux états transmis, et pour le montant total de 54 961,01 € TTC.

Des crédits budgétaires sont prévus à cet effet au budget 2019.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur de monsieur le Trésorier d'Albi ville et périphérie,

VU la délibération n°1-6/2006 du Conseil communautaire du 28 mars 2006 optant pour le régime optionnel des provisions,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 septembre 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 49 964,56 € HT soit 54 961,01 € TTC pour le budget annexe assainissement collectif.

DIT QUE les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 octobre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL